

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

②

N° 82 05905

⑤④ Perfectionnements aux tables-supports réglables pour téléviseurs.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.³). A 47 B 81/06.

②② Date de dépôt..... 2 avril 1982.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée :

④① Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 40 du 7-10-1983.

⑦① Déposant : ERARD Henri. — FR.

⑦② Invention de : Henri Erard.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Joseph et Guy Monnier, conseils en brevets d'invention,
150, cours Lafayette, 69003 Lyon.

La présente invention a trait aux tables spécialement agencées en vue de former supports pour les appareils de télévision et similaires.

On sait que les tables-supports de ce type comprennent généralement un piétement sur le sommet duquel est monté un plateau horizontal destiné à soutenir et à retenir latéralement la base du téléviseur. Comme les dimensions des téléviseurs ne font l'objet d'aucune normalisation et varient dans une très large mesure et comme au surplus la durée d'utilisation d'une table-support est très amplement supérieure à celle de l'appareil particulier auquel elle est à l'origine associée, l'on a été amené à doter le plateau horizontal de moyens de réglage aptes à permettre son adaptation immédiate à la conformation précise de la partie inférieure du téléviseur envisagé.

Les plateaux réglables connus en pratique comportent le plus souvent une partie centrale fixée au piétement et agencée pour former l'un des bords longitudinaux (usuellement l'avant) de la table ; à cette partie centrale sont associées une partie longitudinale mobile et quatre platines latérales, ces cinq parties complémentaires étant assemblées à l'aide de coulisses télescopiques à la partie centrale précitée et mutuellement les unes aux autres. Bien entendu ces coulisses télescopiques sont équipées de vis de blocage, si bien que les platines sont susceptibles d'être immobilisées après réglage de l'ensemble.

Dans les constructions classiques l'on a toujours recours, pour les coulisses télescopiques d'assemblage, à des tubes métalliques à section carrée et l'on doit noter que si une telle solution assure bien le guidage de l'élément mâle à plus petite section à l'intérieur de l'élément femelle à plus grande section, elle n'en comporte pas moins un certain nombre d'inconvénients pratiques, relatifs notamment au poids et au prix de l'ensemble, à un coulisement perturbé par la saillie des lignes longitudinales de soudage, à la réalisation des butées destinées à limiter le déplacement télescopique, à l'obturation esthétique des extrémités apparentes des tubes, etc.....

C'est à ces inconvénients qu'entend principalement remédier la présente invention, laquelle consiste essentiellement à constituer les éléments mâles des coulisses télescopiques au moyen de profilés métalliques à section en forme de U.

On conçoit sans peine qu'au gain de poids vient s'ajouter une économie sensible sur le prix de revient, un profilé à section en U étant susceptible d'être réalisé par simple emboutissage, sans nécessiter aucune opération de soudure. La disparition de ces soudures longitudinales

facilite le coulisement télescopique des éléments l'un dans l'autre, pour autant évidemment qu'on prenne soin d'orienter la ligne longitudinale de soudure du tube femelle de façon à ce qu'elle soit disposée dans l'ouverture de la section en U du profilé mâle. On notera encore
5 que les butées de fin de coulisement peuvent être obtenues en repliant à 90° une patte terminale prévue en bout du profilé mâle, ladite patte pouvant au surplus être profilée pour fermer de manière particulièrement esthétique l'extrémité de l'élément mâle considéré.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux
10 comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une vue en plan par dessous, montrant schématiquement à l'état démonté les différentes pièces qui constituent le plateau réglable d'une table-support établie conformément à l'invention.

15 Fig. 2 reproduit fig. 1 après assemblage des pièces constitutives.

Fig. 3 est une coupe transversale de détail suivant le plan indiqué en III-III en fig. 2.

20 Fig. 4 montre en perspective avec arrachement l'élément mâle d'une coulisse.

Le plateau réglable illustré en fig. 1 et 2 est constitué, à la façon en soi connue, par une partie principale 1 convenablement raidie longitudinalement pour être rendue solidaire d'un manchon 2 tourné vers le bas en vue de s'engager sur le sommet du piétement tubulaire de la
25 table-support, sommet sur lequel ledit manchon 2 est immobilisé à l'aide d'une vis radiale de serrage ou bouton 3. La face inférieure de cette partie principale 1 porte deux tubes transversaux 4 et un tube longitudinal 5, ces trois tubes étant établis à une section carrée ; on observera que le bord longitudinal de la partie 1 qui correspond au tube longitudinal
30 5 est replié vers le haut en la afin de constituer un rebord assurant la retenue de la base de la façade du téléviseur.

A cette partie centrale 1 sont associées cinq parties complémentaires réglables en position, à savoir une partie longitudinale arrière formée par un tube 6 orienté parallèlement au tube 5, et quatre platines
35 latérales 7 destinées à supporter les pieds du téléviseur ou à maintenir les angles de la carcasse de celui-ci lorsque l'appareil ne comporte pas de pied. Ces cinq parties complémentaires sont assemblées à la partie principale 1 à l'aide de coulisses réglables, comme dans la technique usuelle.

Toutefois dans le présent cas et conformément à l'invention, les éléments mâles 8 de ces coulisses sont formés, non pas par des tubes à section carrée, mais par des profilés à section transversale en forme de U. Comme montré chacune des deux platines antérieures 7 est munie d'une part d'un profilé mâle 8 propre à s'engager dans l'extrémité ouverte du tube 5, et d'autre part d'un tube transversal 9, tandis que chaque platine arrière 7 est pourvue de deux profilés 8, l'un coopérant avec l'extrémité du tube arrière 6, l'autre avec le tube transversal 9 de la platine antérieure correspondante. La partie longitudinale arrière ou tube 6 est elle-même solidaire de deux profilés transversaux 8, disposés de manière à pénétrer dans les tubes transversaux 4 de la partie centrale 1. Six boutons filetés 10 convenablement agencés permettent l'immobilisation des cinq parties complémentaires après réglage.

Fig. 3 illustre en détail l'agencement de deux des coulisses du plateau. On notera que la ligne longitudinale de soudure, à laquelle on a affecté la référence 11 pour l'un des deux tubes transversaux 4 de la pièce principale 1, qui affecte évidemment chaque tube femelle à section carrée en déterminant une surépaisseur interne, est tournée vers le bas de façon à se trouver disposée en vis-à-vis de la partie ouverte des profilés mâles 8 ; cette précaution facilite le coulisement des profilés 8 dans les tubes femelles à section carrée.

La réalisation des profilés mâles 8 à section en U est susceptible d'être effectuée très simplement par emboutissage et lors de cette opération on prend soin, comme illustré en fig. 4, de prévoir à l'une des extrémités de chaque profilé une petite patte 8a destinée à former butée pour le bouton de réglage 10 lorsque celui-ci est légèrement desserré pour permettre le réglage du plateau ; on évite de la sorte toute désolidarisation intempestive des platines. A l'extrémité opposée on prévoit une patte 8b établie à une hauteur telle qu'après repliage transversal elle obture complètement l'extrémité du profil mâle 8, en dispensant ainsi d'avoir à rapporter un bouchon plus ou moins esthétique.

Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents. On conçoit en particulier que l'invention est susceptible d'être appliquée quelle que soit la constitution particulière du plateau réglable.

RE V E N D I C A T I O N S

5 1. Table-support pour téléviseur, du genre dans lequel le plateau est formé par une partie principale rendue solidaire du piétement et par des parties complémentaires assemblées à ladite partie principale à l'aide de coulisses télescopiques de réglage pourvues de boutons filetés d'immobilisation, caractérisée en ce que l'élément mâle de chaque coulisse est constitué par un profilé à section transversale en forme de U, mobile à l'intérieur des tubes à section carrée qui forment à la
10 façon usuelle les éléments femelles.

2. Table-support suivant la revendication 1, caractérisée en ce que la ligne longitudinale de soudure de chaque tube femelle est disposée en vis-à-vis de la partie ouverte de chaque profilé en U.

15 3. Table-support suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que l'une des extrémités de chaque profilé mâle comporte une patte repliée à 90° en vue de déterminer une butée pour le bouton fileté d'immobilisation, en évitant ainsi tout dégagement intempes-
tif de la partie complémentaire correspondante.

20 4. Table-support suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que l'une des extrémités de chaque profilé mâle est fermée par une patte repliée à 90°.

1/3

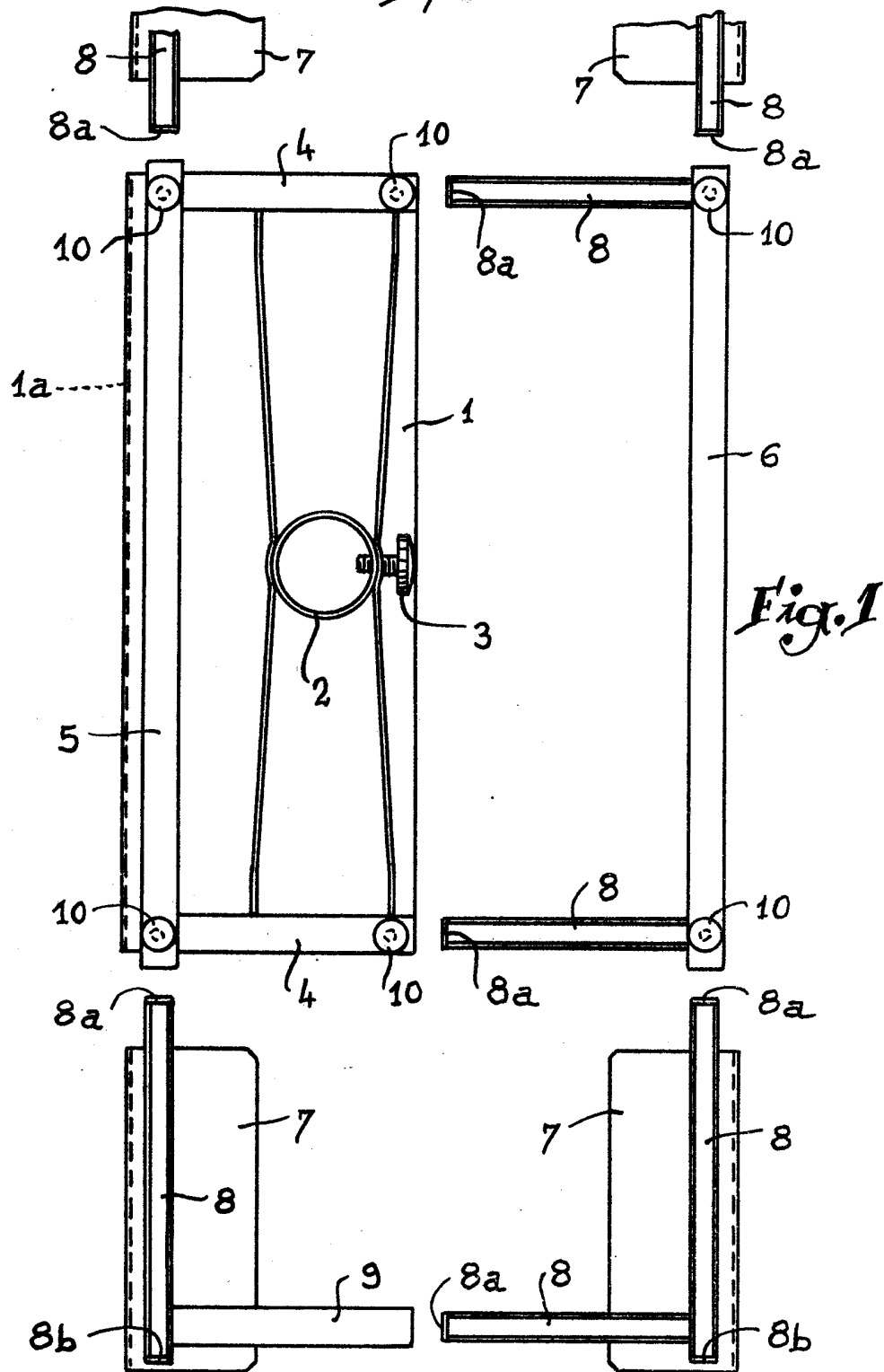


Fig. 1

2/3

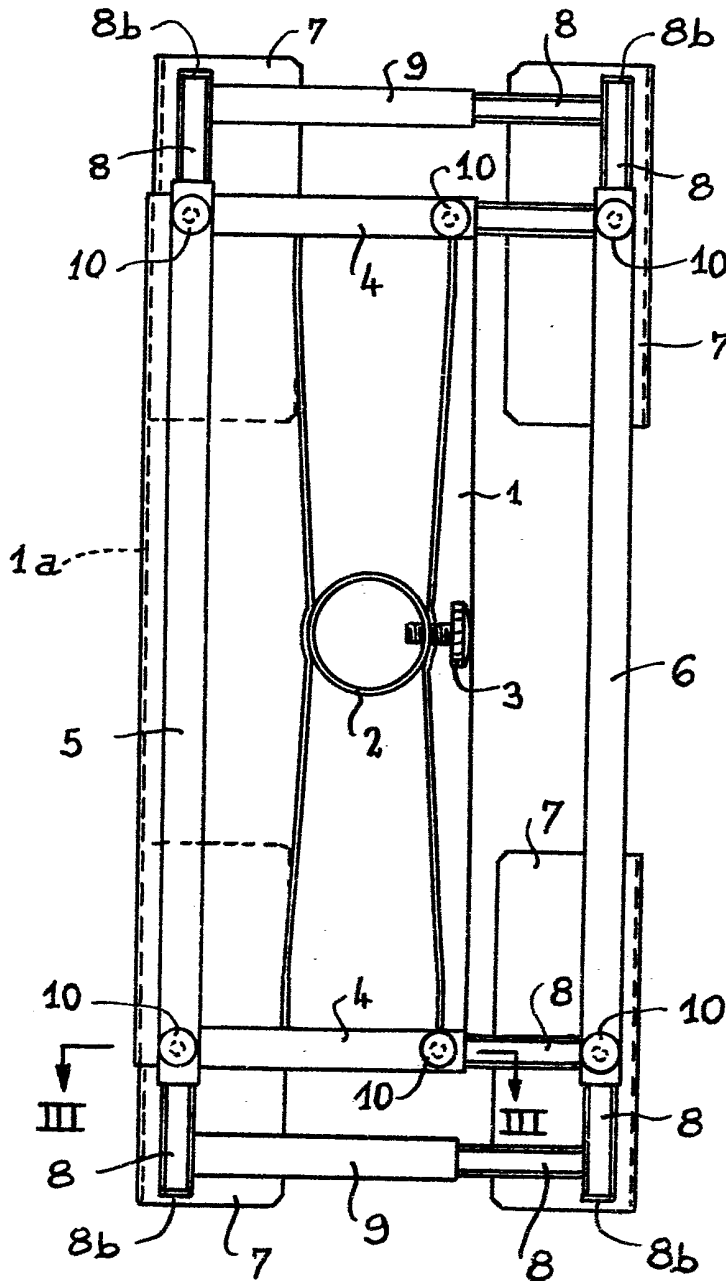


Fig. 2

3/3

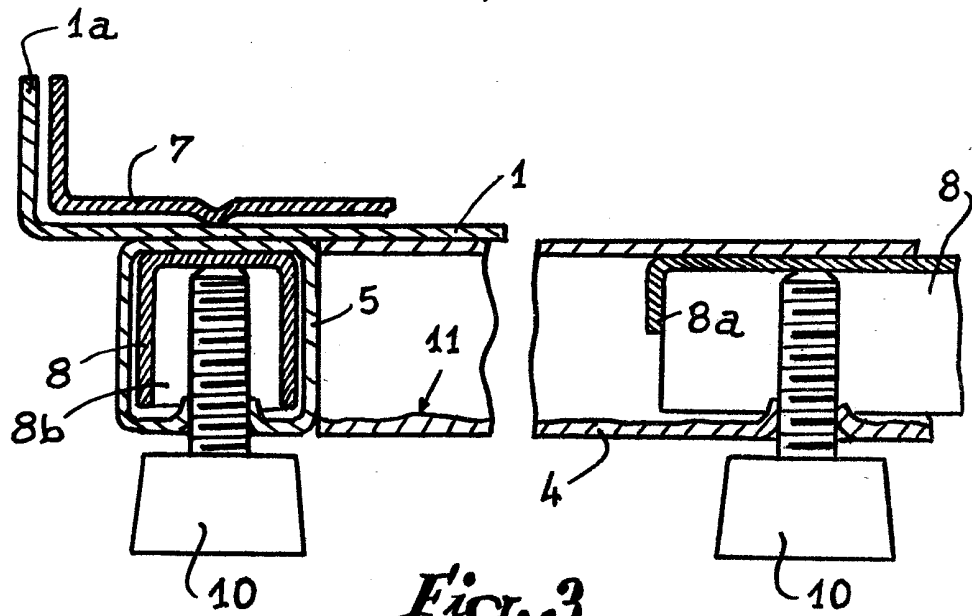


Fig. 3

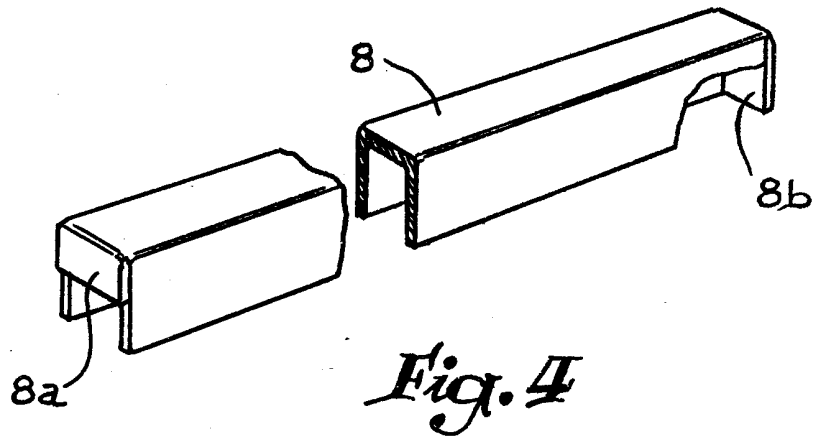


Fig. 4